



Communiqué SNPCC du 13 novembre 2020

COVID-19 - Le toilettage n'est pas une activité « click and collect ».

Sur le point spécifique du click&collect, le Ministère de l'Economie a été contraint de rappeler certaines règles suite à des abus, notamment dans la grande distribution (<https://www.leparisien.fr/economie/consommation/click-and-collect-bercy-tape-du-poinq-sur-la-table-06-11-2020-8407057.php>).

Pendant la période de confinement et de fermeture des commerces, l'objectif visé par le Gouvernement est de limiter le flux de personnes. Or la mise en place d'un système de drive dans certains départements et territoires contredit ce principe. La souplesse offerte aux commerces fermés au public concerne le click&collect, à savoir la possibilité de venir récupérer une commande préalablement faite à distance. Il s'agit d'une commande de produit, le clic&collect n'étant pas conçu pour des prestations de services, comme le toilettage.

Si elle n'est pas envisageable dans l'immédiat, la solution du drive est toutefois intéressante à explorer pour la réouverture des commerces à horizon 15 jours comme l'a indiqué le Premier Ministre hier soir.

(source : cabinet du Ministre Alain GRISET)

Ainsi, pour les toiletteurs ou autres professions, le « click and collect » permet uniquement l'achat et la vente d'un produit : sacs de croquettes, sellerie, vêtements pour animaux...

Une prestation de service quelle qu'elle soit ne peut être assimilée à du "click and collect".

Le SNPCC souhaite fermement que ses entreprises puissent reprendre le travail le 1er décembre. Nous savons que cela ne sera possible que si, et seulement si, il y a une forte responsabilité individuelle.

Ainsi, et dans cet objectif, nous travaillons étroitement avec le ministère pour permettre cette reprise sous forme de « prise de rendez-vous ».

Pour rappel, seules les activités listées dans l'article 37 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 peuvent poursuivre durant ce second confinement.

Toutes les autres sont ainsi fermées administrativement.

Nous devons travailler ensemble à deux choses : que tout le monde ouvre le 1^{er} décembre et que tout le monde reste en bonne santé pour pouvoir le faire.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 Chalamont

Tél : 0892 681 341
www.snpcc.com

Syndicat adhérent



Membre fondateur de l'



Anne Marie LE ROUEIL
Présidente SNPCC